



Réseau Départemental 66 des Agendas 21

Pour en savoir plus :

Nom de la collectivité : LAROQUE DES ALBERES

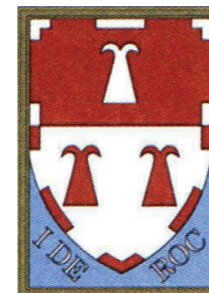
Adresse : 18, rue Raymond Carboneil 66740 LAROQUE DES ALBERES

Nom des référents (élus / agents) : M. Christian NAUTÉ

☎ : 04 68 89 21 13

@ : mairie@laroque-des-alberes.fr

Site web : www.laroque-des-alberes.fr



Fiche retour d'expérience Projets

LAROQUE DES ALBERES

Intitulé du projet : Extinction du réseau d'éclairage public

Quels sont les éléments de contexte ?

C'est à la suite d'un diagnostic réalisé en 2012 par le conseil d'orientation énergétique du Pays Pyrénées-Méditerranée que la Commune a pris la décision de procéder à l'extinction partielle de son réseau d'éclairage public.

Pourquoi la collectivité s'est-elle engagée dans ce projet ?

La Collectivité s'est engagée dans ce projet afin de réduire sa consommation d'électricité et donc de réaliser des économies.



En quoi ce projet permet-il de contribuer au cap stratégique de l'agenda 21 (axe, objectif,..) :

Grâce à l'extinction nocturne de l'éclairage public, notre consommation d'électricité a été réduite de 33%, ce qui correspond à une réduction de plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre.

A quelle(s) finalité(s) ce projet permet-il de répondre ? Lien avec les finalités du développement durable :

- Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains
- Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Commentaire :

La présentation du projet :

➤ Description :

Extinction nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune excepté sur les axes principaux.

➤ Éléments caractéristiques et spécificités du projet :

Extinction suivant deux périodes dans l'année :

- Du 1er septembre au 31 mai : de 0h00 à 5h00
- Du 1er juin au 31 août : à partir de 2h00

➤ Objectifs poursuivis et changements attendus :

Réduction de la consommation d'électricité = réduction des gaz à effet de serre = économies

➤ Public(s) visé(s) et bénéficiaires :

L'ensemble des administrés de la commune.



Le pilotage du projet et les modalités de gouvernance :

➤ Maîtrise d'ouvrage :

Commune de LAROQUE DES ALBERES.

➤ Instances de pilotage et de gouvernance mises en place (ex : comité technique, comité de pilotage, commissions...)

Pas d'instance particulière mise en place.

➤ Modalités de participation mises en place (avec les usagers, les acteurs, les habitants ...)

Deux réunions publiques ainsi qu'une période d'expérimentation ont précédé l'extinction définitive.

➤ Partenariats mis en place (techniques, financiers)

Partenariat exclusivement technique avec la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

Le coût et les modes de financement du projet :

4 500 € TTC ont été nécessaires afin d'installer des horloges astronomiques sur chacun de nos postes permettant de programmer précisément l'extinction de l'éclairage.

Le calendrier de réalisation :

Opération effective depuis le 04 février 2013.

La mise en œuvre et l'évaluation du projet :

➤ Outils de suivi mis en place

Néant.

➤ Résultats et impacts obtenus

Les économies obtenues permettent d'investir dans la modernisation des équipements en vue d'une meilleure efficacité énergétique.

➤ Facteurs clés de réussite et écueils à éviter

Communiquer avant et tout au long de la mise en place du projet.